

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 22 mars 2021

Délibération n° CCPC/2021081-011

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Jean-Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE, Jean-Michel LATUTE (procuration à Martine PIERA), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 16 mars 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Fond de concours Puyvalador acquisition mini pelle.

Le lundi 22 mars 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

La commune de Puyvalador a droit à un fond de concours de 65 000.00 €.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a déjà fondé deux fonds de concours pour un montant total de 57162.03 €

2018 : (11 812.85 € pour l'achat d'un camion

2019 : 7 000 € pour l'achat d'une épaveuse, 3 040€ pour l'achat d'un véhicule kangoo

2020 : 6 134.63€ pour l'achat d'une étrave, 3 250.00€ pour un enfonce pieux, 8 155.80€ pour des travaux de tuyautages, 2 165.48€ l'aménagement de la piste forestière du Becet. et le profilage de chemin forestier pour 15 603.27€.

Le Président explique que la commune de Puyvalador fait une nouvelle demande de fond de concours pour l'acquisition d'une mini pelle pour un montant de 17 300€ HT

Plan de financement :

- fond de concours : 7 837.97€ (38%)

- Autofinancement communal : 12 922.03€

Le Président explique que les règles du fond de concours sont respectées.

Le Président propose donc de voter ce fond de concours.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'attribuer ce fond de concours de 7 837.97 € à la commune de Puyvalador**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 22 mars 2021

Pierre BATAILLE

Président

Envoyé le 23-03-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 23-03-2021
NOTIFICATION FAST

